

Horaire bonifié pour l'écocentre de Magog

Magog, le 26 mars 2024 – La Ville de Magog est heureuse d'annoncer qu'elle bonifie les services offerts à l'écocentre, situé au 2300, rue Tanguay. Un horaire prolongé le jeudi soir ainsi qu'une plage additionnelle le dimanche permettront plus de flexibilité aux citoyens.

Nouvel horaire estival

À compter du mardi 2 avril, les heures de l'écocentre seront prolongées jusqu'à 19 h le jeudi soir, en plus d'offrir une plage additionnelle le dimanche, de 8 h 30 à 15 h 30. Ce nouvel horaire permettra de répondre à la demande pendant les mois les plus achalandés de l'année.

Horaire estival de l'écocentre

Du 2 avril au 30 novembre

- Mardi et mercredi : 8 h 30 à 15 h 30
- Jeudi : 8 h 30 à 19 h
- Vendredi, samedi et dimanche : 8 h 30 à 15 h 30

Accès à l'écocentre

Rappelons que seuls les détenteurs d'une carte d'accès ou d'une carte de citoyen valide peuvent bénéficier des services de l'écocentre. Il est interdit de déposer du matériel en dehors des heures d'ouverture. Les visiteurs doivent décharger eux-mêmes leurs matières. Il est donc recommandé d'être accompagné d'une autre personne. Il est également demandé aux citoyens ayant un gros déchargement d'arriver au moins une heure avant la fermeture de l'écocentre.

À propos de l'écocentre

En moyenne, l'écocentre de la Ville de Magog reçoit 5 000 tonnes de matières et 54 000 visites annuellement. En 2023, le taux de valorisation des matières reçues était de 79 %.



Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens

Ville de Magog

819 843-3333, poste 444

